



Commission de la coopération transfrontalière et décentralisée

2114 - Actions décentralisées

Attribution de subventions dans le cadre du partenariat avec la Région de Vidzeme (Lettonie)

Rapport n° CP/2013/460

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule partenariats et solidarité internationale

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation deux demandes de subvention, en faveur d'un projet d'échanges culturels et de la poursuite du projet d'échange d'expériences en matière de randonnée, initié en 2010, dans le cadre du programme de coopération avec la Région de Vidzeme (Lettonie).

La programmation 2013 de la coopération Bas-Rhin-Vidzeme, adoptée par une délibération de la Commission permanente en date du 4 mars 2013, prévoit la réalisation de divers échanges culturels entre les deux territoires ainsi que la poursuite du projet d'échange d'expériences en matière de randonnée initié en 2010.

Deux premières demandes de subvention sont à examiner dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme.

Ces actions répondent aux objectifs stratégiques de promotion du Bas-Rhin, de soutien à la mobilité des Bas-Rhinois et de contribution à la construction de l'Europe.

I. Déplacement du groupe folklorique de Berstett, en Lettonie

Suite aux échanges 2010 et 2011 entre les groupes folkloriques lettons « Jandals » de Alsviki et « Putnis » de Jaunlaicene et le Groupe d'Art Populaire (GAP) de Berstett, le groupe de danse bas-rhinois est invité, du 9 au 13 août 2013, par la Municipalité de Jaunpiebalga, pour prendre part aux festivités de sa ville, aux côtés du groupe letton local « Piebaldzens ».

Le projet s'inscrit ainsi dans la poursuite des échanges artistiques entre les groupes folkloriques du Bas-Rhin et de la Région de Vidzeme.

La Région de Vidzeme et la Municipalité de Jaunpiebalga prennent en charge les frais de transport sur place et une grande partie des frais de restauration. Le groupe folklorique letton « Piebaldzens » assure l'hébergement en famille et les frais de restauration partielle.

Le Conseil Général est sollicité à hauteur de 3 500 € pour une participation aux frais de transport aérien Francfort-Riga estimés à 7 544 € (soit 46,39%).

II. Déplacement, en Lettonie, d'une délégation technique « randonnée »

Afin de poursuivre les échanges initiés en 2010, autour de la création et de la valorisation des sentiers de randonnée, nos partenaires lettons souhaiteraient accueillir une délégation d'experts du Club Vosgien entre le 14 et le 19 août 2013, à l'occasion notamment d'un séminaire destiné à mobiliser les propriétaires fonciers.

L'hébergement et le transport sur place seront assurés en partie par la Région de Vidzeme et la Mairie d'Aluksne.

Le Conseil Général est sollicité à hauteur de 1 200 € maximum pour le déplacement en Lettonie de la délégation du Club Vosgien.

Ces deux demandes de subvention ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée, lors de sa réunion du 13 juin 2013.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 24550 | 65-6574-041 | 24 000,00 € | 24 000,00 € | 4 700,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer, par dérogation au règlement financier et conformément au tableau annexé :

- une subvention de 3 500 € au Groupe d'Art Populaire (GAP) de Berstett pour son déplacement en Vidzeme, du 9 au 13 août 2013, sur présentation des justificatifs,*
- une subvention de 1 200 € maximum à la Fédération du Club Vosgien pour le projet d'échange d'expériences en matière de randonnée, versés sur présentation des justificatifs, dans la limite des frais engagés.*

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL